

Commune de CHABRELOCHE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2017

PRESENTS : GENEST Christian, DUBOST Jean-Pierre, CARTON Mireille, MOUSSET Christophe, SOANEN Claudine, GRANADOS Alain, VENTAS Annie, ROSE Olivier, GAMEIRO Fabienne, TARRERIAS Stéphanie, PERRIN Isabelle, BRETTON Julien.

ABSENT : GUILHAUMON-ARAUJO Fabienne, FERRET Christian, FAYE Jean-Baptiste.

OBJET: REMBOURSEMENT TRANSPORT SCOLAIRE CHABRELOCHE 50% 2^e ENFANT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération du 19 juillet 2016 reconduisant la décision de prise en charge de 50% du tarif mensuel pour le 2^{ème} enfant utilisateur du transport scolaire.

Il indique qu'une famille est concernée. Elle a déposé une demande et a produit les justificatifs de règlement de la dépense auprès du conseil général, à savoir :

NOM Prénom	Adresse	Enfant utilisateur	Montant réglé pour l'année (10 mois)
M. Mme ROCHE Grégory	32 rue du Stade 63250 CHABRELOCHE	ROCHE Alexi ROCHE Rémy	142.00 € 142.00 €

Il demande aux membres du conseil de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de verser la somme de 71€, correspondant à 50% de 142,00 versé pour leur deuxième enfant utilisateur du transport scolaire à M. et Mme ROCHE Grégory, sur les crédits du compte 6574.

Fait à CHABRELOCHE les jours, mois et an que dessus.

OBJET: REMBOURSEMENT FRANCHISE SINISTRE CROIX DE MISSION RUE DE CLERMONT

Rappelant la délibération du 20 avril 2017 relative aux dommages subis par la croix de mission sise à l'angle du carrefour de la parcelle 27 rue de Clermont suite à un accident de la circulation et la déclaration de sinistre effectuée auprès de l'Agence AREAS CMA de Noirétable, assureur de la Commune, et l'encaissement de l'acompte versé par le cabinet d'assurance AREAS,

Vu la proposition de versement de la franchise d'un montant de 711€ après recours auprès de la compagnie de la partie adverse,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter le montant de 711€ versé par le cabinet d'assurance AREAS pour remboursement de la franchise pour ce sinistre.**
- **que le montant sera encaissé sur le compte 7788 du budget général de la Commune.**

OBJET: DM N°1 BG - AJUSTEMENT DE CREDITS

Vu les prévisions budgétaires établies le 21 mars 2017 sur le budget général de la commune,

Considérant que certaines les informations transmises par l'Etat concernant certaines dotations après établissement du budget, et considérant les dépenses complémentaires à prévoir en fonctionnement

Il y a lieu d'effectuer les modifications de crédits ci-après,

LIBELLE IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Sommes €	Compte	Sommes €
INVESTISSEMENT				
TOTAL		0.00		0.00
FONCTIONNEMENT				
Combustible	60621	10 727.00		
Taxe additionnelle droits de mutation			7381	5 367.00
Dotation forfaitaire			7411	3 347.00
Dotation nationale péréquation			74127	2 013.00
TOTAL		10 727.00		10 727.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuvent les nouvelles prévisions et virements de crédits exposés ci-dessus